



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 9 juillet 2018 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation au règlement de zonage numéro 529, article 7.4, relativement aux normes d'implantation dans les zones commerciales Cc, afin d'autoriser une marge avant (rue Maple) de 0,71 mètre au lieu de 7,5 mètres et une marge latérale de 1,38 mètre au lieu de 4,0 mètres.

La propriété concernée est située dans la zone Cc-114 et comprend le lot numéro 4 180 912 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 66, rue Angus Sud à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce quatorzième jour du mois de juin 2018.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier